

**Intervention de M. Jean-Baptiste MATTEI,
Ambassadeur, Représentant Permanent de la France
auprès des Nations Unies à Genève
et des organisations internationales en Suisse**

98ème session du Conseil de l'OIM

Genève, le 23 novembre 2009

Monsieur le Président,

Monsieur le Directeur Général,

Mesdames et Messieurs les délégués,

Permettez moi tout d'abord de remercier l'Ambassadeur du Venezuela pour le travail accompli à la Présidence du Bureau au cours de l'année écoulée et de féliciter l'Ambassadeur du Japon pour son élection.

Je voudrais également saisir cette occasion pour féliciter Mme Laura Thompson, qui siège pour la première fois au Conseil de l'OIM en qualité de Directrice générale adjointe, et lui adresser tous mes vœux de réussite dans l'exercice de ses fonctions.

La direction générale, désormais complètement renouvelée, a proposé un certain nombre d'initiatives pour rénover l'OIM et accompagner l'expansion de ses activités. Je voudrais exprimer, Monsieur le Directeur général, le soutien de mon pays au processus de révision structurelle que vous avez engagé pour rationaliser le fonctionnement de l'organisation. Je souhaite que ce processus permette, dans la concertation avec les Etats membres, d'adapter l'OIM aux défis contemporains, en tenant compte des profondes mutations du phénomène migratoire intervenues depuis la dernière revue de l'organisation en 1997.

La France attend en particulier de l'OIM, dans sa nouvelle configuration, qu'elle accorde toute l'importance nécessaire à la question des flux migratoires en Méditerranée. Nous faisons confiance à l'OIM pour que l'évolution proposée du bureau régional de Rome n'affecte pas la prise en compte de la spécificité de ces flux. Le concours de l'OIM est plus que jamais nécessaire pour aider les Etats riverains de la Méditerranée à gérer ces mouvements de population, dans le respect de la dignité et des droits fondamentaux des personnes.

Le rapport 2009 du PNUD sur le développement humain nous rappelle en quelques chiffres - 740 millions de migrants internes et 214 millions de migrants internationaux - l'ampleur des mouvements de population dans le monde. La migration internationale s'effectue non seulement entre pays en développement et pays développés mais s'inscrit aussi dans des mouvements Sud-Sud ou Nord-Nord. L'appréhension du phénomène migratoire dans sa diversité et sa complexité requiert à la fois la mobilisation d'une large palette d'acteurs et un effort de mise en cohérence des nombreuses initiatives internationales dans ce domaine.

Un renforcement de la coordination des agences concernées est ainsi nécessaire pour éviter la dispersion des actions. Le Groupe Mondial sur la

Migration pourrait prendre une part accrue dans cet effort. Il pourrait notamment, comme l'a suggéré M. Peter Sutherland à Athènes le 5 novembre dernier, s'impliquer davantage dans les travaux du Forum mondial sur la migration et le développement.

La 3^{ème} édition de cette manifestation, qui vient de se tenir en Grèce, a confirmé que le Forum mondial offrait un cadre approprié pour développer les échanges d'expériences et de bonnes pratiques. Impliquée dès l'origine du processus, la France reste particulièrement attachée à la nature informelle et inter-étatique de ces rencontres, qui est une condition de leur succès. Je félicite la Présidence grecque pour la qualité de son organisation et veux assurer la nouvelle Présidence mexicaine de la pleine coopération de la France pour œuvrer à la réussite de la prochaine édition.

Je tiens enfin, Monsieur le Directeur général, à m'associer à la déclaration de la Présidence suédoise de l'Union européenne et souligner l'importance d'une approche européenne coordonnée de la gestion des migrations. L'adoption de l'Approche globale des migrations en 2005 et du Pacte pour l'immigration et l'asile en 2008 ont constitué des étapes majeures vers une intégration des politiques européennes. La France souhaite que le Programme de Stockholm, qui doit être adopté prochainement, conforte cette ambition. Je pense notamment à la mise en place d'un régime

européen commun d'asile et aux initiatives visant à favoriser la réinstallation des réfugiés sur le territoire de l'UE.

Cette approche européenne n'a cependant de sens que si elle est développée dans un esprit de partenariat avec les autres régions concernées. C'est l'objectif du processus euro-africain pour la migration et le développement, initié à Rabat en 2006. Celui-ci permet de renforcer la coopération des pays d'origine, de transit et de destination en vue d'une gestion concertée des migrations prenant en compte les politiques d'emploi et les besoins de développement. La poursuite de ce processus et le développement d'initiatives interrégionales similaires concernant d'autres routes migratoires majeures doivent être encouragés.

Monsieur le Président,

Mesdames, Messieurs,

Je vous remercie de votre attention.

Monsieur le Directeur Général,

Je vous souhaite à nouveau, ainsi qu'à vos équipes, plein succès dans l'accomplissement de votre mandat.